

IVAN GOBRY

# CHARLES II

843-877

FILS DE LOUIS I<sup>ER</sup>



HISTOIRE  
DES

ROIS

DE  
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication



# Histoire des Rois de France

## DU MÊME AUTEUR

### Chez Pygmalion

*La Reine Christine*, 1999.  
*Pépin le Bref*, 2001.  
*Louis I<sup>er</sup>*, 2002.  
*Louis VII*, 2002.  
*Philippe I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Louis VI*, 2003.  
*Clotaire I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Saint Augustin*, 2004.  
*Philippe III*, 2004.  
*Clotaire II*, 2005.  
*Eudes*, 2005.  
*Robert II*, 2005.  
*Dagobert I<sup>er</sup>*, 2006.

### Chez d'autres éditeurs

*Saint François d'Assise*, Seuil, 1957 (76<sup>e</sup> mille), traduit en sept langues.  
*Les Moines en Occident*.  
Édition italienne, 6 volumes (1991-2000).  
Édition française, 5 volumes (1985-2005).  
Couronnée par l'Académie française.  
*Sainte Marguerite-Marie*, Téqui, 1989.  
*Les Martyrs de la Révolution française*, Perrin, 1989.  
Prix de l'Union des Intellectuels indépendants.  
*Saint Bernard*, La Table Ronde, 1990.  
Grand Prix de la ville de Troyes.  
*Rancé, L'Âge d'Homme*, 1991.  
*Joseph Le Bon, ou la Terreur dans le Nord de la France*, Mercure de France, 1991.  
*Dictionnaire des martyrs de la Révolution*, ARGÉ, 1990.  
*L'Église immolée*, ARGÉ, 1990. Épuisé.  
*Deux papes champenois : Urbain II, Urbain IV*, Troyes, Cahiers bleus, 1994.  
*Mozart et la mort*, Thionville, Le Fennec, 1994.  
*Le Procès des Templiers*, Perrin, 1995.  
Couronné par l'Académie française.  
*Clovis le Grand*, Régnier, 1995. Épuisé.  
*Saint Martin*, Perrin, 1996.  
*Frédéric Barberousse*, Tallandier, 1997.  
*Angèle de Foligno*, Éd. F.-X. de Guibert, 1998.  
*Guillaume de Saint-Thierry*, Éd. F.-X. de Guibert, 1998.  
*Le Baptême de l'Angleterre*, Éd. Clovis, 1998.  
*Les Premiers rois de France. La Dynastie des Mérovingiens*, Tallandier, 1998.  
*La Civilisation médiévale*, Tallandier, 1999.  
*Charlemagne*, Le Rocher, 1999.  
*Les Capétiens*, Tallandier, 2001.  
*Louis XI*, Tallandier, 2001.  
*Charles VII*, Tallandier, 2001.  
*Mathilde de Toscane*, Éd. Clovis, 2002.  
*Saint François d'Assise*, Tallandier, 2003.  
*Saint Thomas d'Aquin*, Salvator, 2005.

IVAN GOBRY

Histoire  
des Rois de France

# CHARLES II LE CHAUVE

*Fils de Louis I<sup>er</sup> le Pieux*

840-877



Pygmalion

Sur simple demande adressée à  
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13,  
vous recevrez gratuitement notre catalogue  
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

---

© 2007 Pygmalion, département de Flammarion  
ISBN : 978-2-7564-0086-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE

*L'ÉCLATEMENT  
DE L'EMPIRE CAROLINGIEN.  
CHARLES LE CHAUVÉ À LA  
RECHERCHE D'UN ROYAUME*





# I

## LA PREMIÈRE PARTIE DU RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

(814-823)

### OU COMMENT CHARLES LE CHAUVE FIT, DANS LA DYNASTIE CAROLINGIENNE, UNE ENTRÉE INDÉSIRABLE

Le 20 juin 840 trépassa sur une île du Rhin Louis I<sup>er</sup>, dit le Pieux à cause de sa dévotion, puis le Débonnaire à cause de la faiblesse de son caractère. Fils de Charlemagne, il avait été le second souverain de l'immense empire carolingien, chargé de le régir et de le conserver, et finalement responsable de son éclatement. Il laissait trois fils, ennemis acharnés et permanents les uns des autres : Lothaire, Louis et Charles, bientôt surnommé le Chauve.

Charlemagne, empereur glorieux, avait réuni sous son sceptre un territoire s'étendant de la Baltique à l'Èbre et de l'Armorique au Danube, contenant ce que seraient plus tard la France, les trois quarts de l'Allemagne, le Bénélux, l'Autriche, la Suisse, la moitié de l'Italie, les provinces septentrionales de l'Espagne : une superficie de 1 200 000 km<sup>2</sup> ; avec au surplus le protectorat sur les nations slaves qui bordaient cet empire de la Baltique à l'Adriatique. À l'immensité du territoire s'ajoutait la variété des peuples qui composaient

## CHARLES II LE CHAUVE

la population : outre les Francs et les Gaulois assimilés depuis Clovis, ceux de Germanie : Frisons, Saxons, Thuringiens, Bavaois, Alamans, Lombards ; mais aussi les Slaves de Carinthie et de Frioul, les Wisigoths d'Espagne et de Septimanie.

Aucun homme n'était capable d'assurer la cohésion d'une telle étendue et de maintenir son autorité sur une telle masse de populations : sauf lui-même. Il avait mis en place un gouvernement central et une administration territoriale qu'il contrôlait personnellement, sans renoncer pour cela à conduire des campagnes militaires en chef de guerre invincible : cinquante-trois expéditions victorieuses en quarante-cinq années de règne, sur toutes les frontières de l'Empire.

Charlemagne imagina le moyen d'alléger dès son vivant le poids de ce fardeau. C'était de créer, à l'intérieur même du territoire sur lequel il régnait, deux royaumes tributaires, dont les souverains seraient ses subordonnés. Mais qui placer sur ces trônes, sinon ses propres fils, ses héritiers naturels ? Restait d'abord à définir le nombre et les frontières de ces royaumes. En 779, alors qu'il n'était roi des Francs que depuis onze ans, Charles réunit ses guerriers au Champ de Mars, et leur soumit son projet. Depuis 774, il était roi couronné des Lombards ; ne pouvait-il pas déléguer cette couronne à l'un de ses fils, qui serait décrété roi d'Italie ? Et pour que ce privilège ne fût pas unique, ne convenait-il pas de former au sud de la Loire un autre royaume, appelé Aquitaine, et dont le souverain subordonné serait un autre fils du roi ? Ainsi, quand Charles siégerait à Aix-la-Chapelle, ne serait-il pas soulagé de compter sur le gouvernement, au sud de ses États, de ces deux rois ses substituts ? Et quand il mènerait ses armées sur les rives lointaines de l'Elbe et de l'Oder, ne serait-il pas tranquilisé de savoir ses fils commander à d'autres armées au sud de la Loire et du Danube ?

Le projet fut approuvé par les guerriers. Restait à choisir les deux roitelets. Charlemagne avait alors cinq fils. L'aîné, Pépin, difforme et issu d'un mariage morganatique, n'était

## RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

pas propre à faire un souverain. Restaient les quatre suivants, tous fils de la reine légitime Hildegarde. L'aîné, Charles, âgé de sept ans, était destiné à succéder à son père sur le trône du *Regnum Francorum* ; ainsi était instauré le droit d'aînesse. Le suivant, Carloman, qui avait trois ans, pouvait certes jouer le rôle d'un roi soliveau, encadré de sages ministres. Mais venaient ensuite des jumeaux d'un an, Louis et Lothaire. C'était trop. En 780, Lothaire mourut. Restaient, pour satisfaire le projet du roi Charles, Carloman et Louis. Le père attendit encore une année pour qu'au moins le plus jeune pût se tenir debout en recevant la couronne. Et, en avril 781, à Rome, le pape Adrien I<sup>er</sup> sacra Carloman, devenu Pépin<sup>1</sup>, roi d'Italie et Louis roi d'Aquitaine.

Cette solution était viable tant que Charlemagne était sur le trône. Mais qu'en serait-il après sa mort ? Il n'ignorait pas que, à ce moment, la cohésion de ce fragile empire était vouée à exploser. Cette mort était son souci ; ou du moins les jours qui la suivraient. Est-ce que ses fils, si respectueux et soumis à son égard, ne se comporteraient pas entre eux comme de vulgaires Mérovingiens ? En 806, huit ans avant cette mort, il résolut de réviser les dispositions qu'il avait prises pour assurer à son empire l'unité et la stabilité en association avec le partage de l'autorité monarchique.

Ce qui facilitait sa tâche, c'était que les héritiers de l'Empire restaient les mêmes. Il décida donc de partager à l'avance cet empire entre eux. De Pépin le Bossu, il ne fallait plus parler : ayant participé à un complot fomenté contre son père, il était enfermé à l'abbaye de Prüm, où il devait mourir en 811. Demeuraient les trois suivants. Charles tint à régler leur sort d'une façon solennelle. Il réunit à Thionville l'assemblée des Francs, et lui communiqua son testament, qui contenait ses dispositions ultimes.

Selon un droit d'aînesse révisé, qui ne comportait plus l'autorité sur les frères cadets, mais l'héritage de la partie la

---

1. C'était le pape qui avait réclamé ce changement de nom, en l'honneur de Pépin le Bref, père de Charlemagne et bienfaiteur du Saint-Siège.

## CHARLES II LE CHAUVE

plus importante de l'Empire, Charles, l'aîné, recevait à la mort du père l'ensemble des territoires situés au nord de la Loire, du Rhône et du Danube ; à savoir la Neustrie, la Francie, la partie septentrionale de la Bourgogne avec Orléans et Troyes, l'Austrasie et toutes les terres germaniques : Thuringe, Saxe, Frise ; domination sur les Abodrites, les Wélatabes et les Sorabes. La moitié de l'Empire. À Louis revenait un royaume d'Aquitaine agrandi, à savoir le territoire contenu entre la Loire, l'Atlantique et les Alpes : la Gaule méridionale, à laquelle s'ajoutait la Marche d'Espagne. Enfin, Pépin était appelé à recevoir tout ce qui s'étendait au sud du Danube, principalement l'Italie avec la Lombardie, l'Istrie et la Toscane, mais aussi l'Alamannie, la Bavière et la Carinthie.

La mort se chargea de démolir cette belle combinaison. En juillet 810, Pépin, roi d'Italie, trépassait subitement, en laissant le souvenir d'un héros et d'un sage digne de son père. Le 4 décembre 811, c'était au tour de Charles, autre image du père, prince vaillant et habile qui faisait l'orgueil du souverain vieillissant. Des fils légitimes de Charlemagne, il n'en restait plus qu'un, Louis, roi d'Aquitaine. C'était à lui qu'était destiné l'Empire.

Au mois de mai 813, l'empereur Charles, écrasé par la déception, le chagrin et les rhumatismes, convoqua l'assemblée des Francs, et lui demanda d'entériner le choix qu'il faisait de son fils Louis pour lui succéder sur le trône impérial. C'était le plus médiocre de ses fils ; mais il ne lui restait que celui-là. L'assemblée l'acclama ; le vieil empereur alla prendre une couronne d'or placée sur l'autel, et la posa sur la tête de l'élu, désormais revêtu de la dignité impériale.

Huit mois plus tard, le 28 janvier 814, Charles le Grand expira. Louis I<sup>er</sup>, abandonnant son trône d'Aquitaine, devenait empereur d'Occident.

Le problème du gouvernement de l'Empire se posait avec une acuité renouvelée : Louis n'avait pas le génie de son père. Certes, ce souverain unique était un gage précieux pour

## RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

l'unité de l'Empire ; avec le partage de 806, on pouvait craindre de voir les deux royaumes méridionaux s'en détacher, à plus forte raison si leurs souverains créaient une dynastie.

Autre gage : le nouvel empereur trouvait à son avènement l'organisation gouvernementale et administrative mise en place par son père : un grandiose système qui fonctionnait admirablement, et qui pouvait laisser supposer que le successeur se contenterait d'être un simple souverain représentatif, laissant les ducs palatins gouverner l'Empire, les comtes locaux administrer les comtés, les ducs militaires conduire les armées ; après Charles, Louis pouvait se passer de génie.

La difficulté, c'était que Louis prétendait diriger l'Empire comme son père l'avait fait, avec la même autorité et la même attention. Or, il n'y était pas prêt ; plus exactement, il y était mal préparé. Pendant trente-trois ans, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à son âge adulte, il avait été le souverain d'un petit royaume, dont la taille était faible et la population très différente des populations germaniques entre la Meuse et l'Elbe. C'était un Aquitain, indéracinement Aquitain, qui prenait en main les destinées du monde carolingien, qui n'avait pas le désir de changer de mentalité et d'habitudes, et qui surtout n'en avait pas la capacité. En outre, à un empereur dominateur, exigeant, omniprésent, succédait un empereur gauche, timide, rêveur, peu au courant des affaires et peu intéressé par elles. Au surplus, il était de notoriété publique que, sur le trône d'Aquitaine, Louis avait follement dilapidé les finances de l'État. Ses ministres parviendraient-ils à contrôler le trésor ?

Or, ces ministres capables d'assurer la continuité entre les deux règnes, Louis ne les garda pas ; il ne les connaissait pas, il n'était pas habitué à eux, il n'en voulait pas ; Aquitain jusqu'au bout, il apporta à Aix-la-Chapelle les conseillers qui l'entouraient à Toulouse, conseillers ignares, qui ne connaissaient rien des affaires de l'Empire, qui étaient surtout satisfaits d'exercer leur pouvoir, avec ses honneurs et ses

## CHARLES II LE CHAUVE

avantages lucratifs. À la désorganisation du gouvernement se joignaient chez les palatins la rancœur et la jalousie.

À cette incurie politique, Louis ajouta une malheureuse rigueur morale. Charlemagne avait tenu à garder auprès de lui ses filles célibataires ; elles étaient belles, savantes, affectueuses, et ce monarque sentimental déclarait qu'il se refusait à les voir le quitter. Elles n'étaient pas insensibles aux hommes ; elles prirent des amants ; le père les laissa faire : les amants étaient de bonne maison, et fort déférents à l'égard de l'empereur ; celui-ci, très exigeant pour la chasteté des clercs, l'était beaucoup moins pour celle des laïcs. Dès que Louis fut monté sur le trône, il fit saisir les amants de ses sœurs ; il aurait pu les exiler ; il leur fit crever les yeux – supplice interdit par les décrets de son père ; et il enferma ses sœurs dans des monastères, ce qui révolta toute la classe aristocratique.

La contestation fermenta. Elle fut facilement entretenue par une affaire dynastique. Louis n'était que le troisième fils de Charlemagne destiné au trône. L'aîné, le prince Charles, désigné pour succéder à son père, était mort prématurément ; le second, Pépin, avait reçu la royauté d'Italie, mais avait trépassé lui aussi avant son père ; il laissait un fils, Bernard, âgé de quinze ans ; constatant sa maturité et ses vertus guerrières, l'empereur Charles le fit succéder à son père sur le trône d'Italie. Là, il se fit remarquer par son dévouement au Saint-Siège, dont il écrasa les ennemis.

Dès 816, les mécontents d'Aix-la-Chapelle firent remarquer que, Charlemagne ayant voulu instaurer le droit de primogéniture, la branche aînée appelée au titre impérial était évidemment celle de Pépin et de sa descendance ; et qu'il était nécessaire, pour le salut de l'Empire, de désigner Bernard comme héritier légitime du trône.

Louis le Pieux entendit ces murmures. Et il décida, dès 817, de procéder, à l'exemple de son père, au partage anticipé de l'Empire. De la sorte, il assurerait de la succession sa propre descendance, et il fermerait la bouche aux partisans de Bernard et de sa branche. Il allait vite en besogne.

## RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

Certes, il prétextait l'exemple de son père, pratiqué onze ans plus tôt ; mais alors l'empereur était âgé et malade, et se croyait proche de sa fin ; cette fois, Louis montrait une santé florissante qui laissait espérer un long règne. Il n'hésita pas pourtant à convier les Grands de l'Empire pour leur soumettre son projet ; ils réagirent favorablement ; car tandis que l'empereur contesté se souciait d'asseoir sa progéniture sur le trône, eux voyaient dans ce geste une mise en question de son propre pouvoir.

Louis n'avait pas précisé aux Grands l'objet de sa convocation ; mais ils ne l'ignoraient pas. Lui pourtant demeurait hésitant, considérant sa démarche comme insolite. Finalement, il donna à sa décision la forme d'une question :

— Est-il convenable d'assurer dès maintenant l'affermissement de la dynastie en décidant de la succession au trône ?

Et il laissa à ses auditeurs un délai de trois jours pour lui répondre. Délai inutile, mais qui conférait plus de solennité à la réponse.

En 794, Charlemagne avait fait épouser à son fils Louis, âgé de seize ans, Irmingarde (nom orthographié le plus souvent Ermengarde), fille du comte Ingramn. Elle lui avait donné cinq enfants ; trois fils : Lothaire, Pépin et Louis ; deux filles : Alpaïde et Hildegarde. Trois fils, c'était ce qui convenait pour assurer une succession à l'image de celle qu'avait naguère prévue Charlemagne. Après trois jours, les Grands à nouveau réunis donnèrent à l'unanimité à l'empereur une réponse positive : oui, il était urgent, pour assurer la fermeté du gouvernement et la sûreté de l'État, de procéder à la désignation des héritiers de la couronne.

Louis le Pieux n'innova pas ; il imita le partage de 806 : Lothaire, son fils aîné, avait vingt-deux ans, l'âge de Bernard d'Italie ; il fut associé à l'Empire. Le second, Pépin, âgé de quinze ans, fut déclaré roi d'Aquitaine ; il fut donc pourvu du trône que son père avait quitté trois ans plus tôt. Restait Louis, âgé de onze ans. Son père ne pouvait lui donner le trône d'Italie, occupé par Bernard ; celui-ci était impossible à détrôner, mais, en le laissant enraciné sur ce trône, on

## CHARLES II LE CHAUVE

montrait qu'il n'était pas destiné à un autre : la branche aînée était reléguée au second rang. Pour le jeune Louis, on créa un nouveau royaume, situé cette fois au cœur de la région germanique, celui de Bavière.

Louis le Pieux tint à donner à Lothaire toutes les marques de la légitimité. Impatient de l'imposer à tous, il décréta une cérémonie du couronnement au cours de laquelle ce ne fut ni le pape ni un évêque qui officia : ce fut lui, l'empereur régnant, qui posa sur la tête de l'héritier la couronne d'or, tandis que l'assistance criait : « Vive l'empereur Lothaire ! »

Ensuite, Louis le Pieux, plus sage en cela que son père, prit une mesure constitutionnelle destinée à éviter de morceler l'Empire. Le 9 juillet 817, il promulgua une charte par laquelle les rois d'Italie, d'Aquitaine et de Bavière restaient subordonnés à l'empereur ; ils ne pouvaient ni conclure des traités, ni prendre une épouse sans son autorisation. Dans chacun des trois royaumes subordonnés, la couronne était héréditaire, mais par seule voie de primogéniture, et en évitant tout partage interne. Si le souverain d'un de ces trois royaumes venait à mourir sans progéniture masculine, sa couronne reviendrait à l'empereur. Ainsi, non seulement l'unité de l'Empire était préservée, mais Bernard et sa descendance étaient maintenus dans une situation subalterne. Pour conférer plus de force à cette charte, Louis le Pieux la fit porter au pape Pascal I<sup>er</sup>, qui s'empressa de la ratifier. En pleine possession de ses forces et à vingt-trois ans de sa mort, l'empereur Louis, en digne fils de Charlemagne, venait d'assurer le salut de l'Empire – et surtout de sa lignée.

En fait, cette hâte à reléguer Bernard d'Italie fut un nouveau motif, pour les contestataires, d'intriguer contre l'auteur de cette constitution prématurée. Dès qu'elle fut promulguée, ils fomentèrent un complot. Leur argumentation était simple : cette charte est illégitime, du moins en ce qui concerne le royaume d'Italie ; car si l'empereur Louis peut disposer de ses fils, il ne peut disposer de la descendance de son frère Pépin ; c'est l'empereur Charles qui a établi Pépin roi d'Italie, et qui a constitué son fils Bernard héritier



## RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

de ce trône ; le nouvel empereur ne peut en disposer à son gré. Certains affirmaient que, dans la constitution de 806, Charlemagne n'ayant pas soumis le roi d'Italie au futur empereur, Charles junior, ce royaume restait indépendant, et son souverain n'avait à se soumettre ni à l'empereur Louis, ni à son successeur Lothaire ; d'autres ajoutaient que Bernard, chef de la branche aînée, était habilité à s'emparer légitimement du trône impérial.

La première contestation était accueillie avec ferveur par les Grands d'Italie, ducs et évêques lombards. Charlemagne s'était fait couronner roi d'Italie ; il n'en avait pas moins résidé à Aix-la-Chapelle pendant tout son règne. Mais il leur avait donné ensuite un roi propre, qui habitait parmi eux, qui était estimé et admiré par eux ; et ce roi, à sa mort prématurée, avait laissé à la couronne un successeur digne de lui. Mais à quoi bon un roi d'Italie s'il est soumis à l'empereur d'Aix-la-Chapelle ? Quant à la seconde revendication, celle d'un Bernard devenant empereur, elle n'était guère acceptable par ces Grands, car ce cas rejoignait celui de Charlemagne : un roi nominal résidant loin de ses sujets.

Mais cette seconde revendication était appréciée de Bernard, qui se trouvait candidat légitime à l'Empire. Et plus encore des dignitaires et hauts fonctionnaires de l'État franc, limogés ou tenus à l'écart pour laisser la place aux Aquitains.

De toute façon, les ducs lombards, tout en promettant à Bernard de lui apporter leurs contingents militaires s'il voulait marcher sur Aix, lui prédisaient que Louis le Pieux trouverait peu de partisans pour combattre sous sa bannière ; les leudes d'Aquitaine et de Bavière, particulièrement, refuseraient de suivre un souverain qui les humiliait sous son sceptre. Deux évêques, celui de Milan, Anselme, et celui de Crémone, Wulfoald, allèrent trouver Bernard et se firent devant lui les interprètes de l'aristocratie lombarde : l'heure avait sonné, lui racontèrent-ils, de secouer le joug que Louis le Pieux faisait peser indignement sur l'Italie et sur tout l'Empire. Et c'était à lui, le preux, d'accomplir cette mission. Certes, l'empereur régnant avait été sacré ; il était l'oint du

## CHARLES II LE CHAUVE

Seigneur ; mais puisqu'il commettait l'injustice, n'appartenait-il pas à un autre prince de se dévouer pour la justice ?

Assailli d'encouragements et d'incitations, Bernard ne tarda pas à se laisser convaincre. Il n'avait pas d'armée propre ; le plus grand nombre des ducs lombards convergea vers la plaine de Pavie avec leurs contingents de guerriers, qui bientôt formèrent une solide armée. Mouvement si rapide que Bernard se flattait d'entreprendre une guerre éclair en traversant les Alpes avant même que la cour d'Aix n'en fût informée. D'ailleurs, aux dernières nouvelles, l'empereur Louis avait entrepris une grande chasse dans les forêts vosgiennes. Il ne serait plus temps pour lui de réagir quand l'armée italienne aurait pénétré en Bourgogne.

Il y eut pourtant des récalcitrants, tout particulièrement les dignitaires francs nommés par Pépin en Italie, et qui considéraient l'entreprise de Bernard comme un crime politique. À leur tête, Suppo, duc de Brescia, et Rathald, évêque de Vérone. Le roi ayant refusé de céder à leurs remontrances, ils envoyèrent secrètement des messagers à Aix-la-Chapelle, qui attendirent dans son palais le retour de l'empereur. Celui-ci les y trouva, et fut informé du complot.

Il faut se méfier des réactions des faibles : elles peuvent être terribles. Louis, saisi d'indignation et de fureur, adressa aussitôt des ordres de mobilisation à tous les comtes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Charlemagne avait interdit aux évêques de participer aux campagnes militaires ; Louis avait renouvelé récemment cette interdiction. Il la foula aux pieds : devant ce danger national, nul guerrier ne pouvait se dispenser de prendre les armes, nul prélat ne pouvait hésiter à conduire des combattants à l'armée. Nous avons encore le texte de l'ordre adressé à ces personnages : « Tout homme valide est sommé de se tenir prêt à partir pour une expédition en Italie contre le roi Bernard qui, inspiré par Satan, a levé l'étendard de la révolte... Le seigneur empereur ne tolérera aucun retard, car il est décidé à partir sans délai pour l'Italie à la tête de ses vassaux. » Les abbesses elles-mêmes furent obligées de lever des hommes d'armes

## RÈGNE DE LOUIS LE PIEUX

sur le territoire de leur abbaye, et de les envoyer au roi. Aussi, au moment même où Bernard s'apprêtait à franchir tranquillement les Alpes avec ses troupes italiennes, Louis le Pieux rassemblait au bord de la Meuse une puissante armée, qui prit à marche forcée la direction du Midi.

Les forces italiennes se trouvaient aux pieds des monts quand la nouvelle leur parvint : une armée impériale campait près de Chalon-sur-Saône. Ce fut la débandade. Ces glorieux ducs lombards, qui se vantaient de prendre bientôt Aix-la-Chapelle, donnèrent leur congé, sauf quelques fidèles qui serrèrent les rangs autour de leur roi. Celui-ci se sentit non seulement en état d'infériorité militaire devant l'ennemi, mais encore désavoué et abandonné par les siens. Il eût pu faire demi-tour et renoncer à la lutte ; mais il pouvait supposer que l'empereur, fort de sa supériorité, s'empresserait de le poursuivre et de l'arrêter.

Quel parti prendre ? Bernard se résolut pour celui de l'humiliation : le meilleur du point de vue moral, le plus efficace du point de vue politique. Le vassal rebelle n'était pas déshonoré en allant mendier son pardon ; ainsi avait agi le duc Eudes d'Aquitaine, qui avait trahi Charles Martel, et auquel celui-ci avait pardonné ; ainsi avait agi le prince Grifon, qui avait trahi le roi Pépin le Bref, et auquel Pépin avait pardonné ; ainsi avait agi le duc Arigise de Bénévent, qui avait trahi Charlemagne, et auquel Charlemagne avait pardonné. La clémence était une vertu carolingienne.

Bernard courut jusqu'à Chalon et se jeta aux genoux de son oncle. Qui n'eût été touché de ce sincère repentir ? Mais l'empereur débonnaire n'avait pas assez de clémence pour pardonner à ce neveu rebelle, qui avait tenté de disloquer et de mutiler l'Empire. Hypocritement, alors qu'il détenait en la circonstance le pouvoir d'absoudre, il s'effaça devant la justice nationale, dont il savait qu'elle serait inflexible ; un souverain peut pardonner, un juge ne peut qu'absoudre ou punir ; or, devant ce crime politique, il n'était pas possible d'absoudre ; Louis comptait sur les juges pour punir.

## CHARLES II LE CHAUVE

Bernard fut incarcéré en attendant le verdict du tribunal des Grands.

Celui-ci se réunit au printemps de 818 à Aix-la-Chapelle, et rendit sa sentence à l'unanimité : pour punir ce crime de félonie, peine de mort. Alors le dévot roi se rappela qu'il avait le droit d'user de clémence. Il fit grâce aux coupables, mais ordonna qu'on leur arrachât les yeux. Encore un supplice que Charlemagne avait interdit d'infliger ; or, puisque Louis le Pieux n'exerçait pas la justice, mais la vengeance, il se permettait d'infliger un supplice interdit à la justice.

Bernard, dans sa prison, était averti de l'acte de miséricorde de l'empereur. Il attendait ses bourreaux. Quand l'équipe chargée de l'exécution eut pénétré auprès de lui, il se jeta sur le premier, lui arracha son épée, la lui plongea dans le corps, et mit à mort de la même façon les quatre survivants. Enfin, il fut maîtrisé et supplicié avec la dernière barbarie. Il succomba après trois jours d'atroces souffrances ; mais Louis le Pieux pouvait se féliciter de l'avoir arraché à la peine de mort.

Pendant, la fureur vengeresse de l'empereur n'était pas apaisée. Il craignait maintenant la contagion ; la rébellion de ce neveu ne courait-elle pas le risque d'être imitée ? Est-ce qu'on ne pouvait soupçonner de complot tous les membres de la famille impériale ? Il restait encore trois jeunes princes qui n'avaient pas été pourvus de trônes. Après la mort de Luitgarde, sa dernière épouse officielle, Charlemagne avait conclu plusieurs mariages morganatiques. De Regina, il avait eu deux fils : Drogon, âgé maintenant de dix-sept ans, et Hugues, d'une année son cadet. Adelsinde, sa dernière femme, avait donné la vie à Thierry, maintenant un adolescent. Ces trois jeunes princes, jeunes frères consanguins de Louis le Pieux, paraissaient bien pacifiques. Ils étaient potentiellement dangereux. L'empereur les fit arrêter, tondre et enfermer dans des monastères.

Il fallait que toute l'aristocratie franque fût frappée de terreur. Devant cet agneau devenu tigre, elle trembla. La

N° d'édition : L01EUCN000111N001  
Dépôt légal : Avril 2007

